



ACADÉMIE DE LILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE LILLE

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010 modifié ;
Vu le décret n° 2005-1215 du 26 septembre 2005 modifié portant dispositions statutaires communes applicables aux corps des attachés d'administration et certains corps analogues ;
Vu le décret n°2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;
Vu le décret n°2013-876 du 30 septembre 2013 relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat et à l'ouverture de recrutement réservés dans ce corps ;
Vu les lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et valorisation des parcours professionnels des personnels des ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques.

ARRÊTE


Article 1^{er} : Les Secrétaires d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur dont les noms suivent sont inscrits à la liste d'aptitude au corps des attachés d'administration de l'Etat au titre de l'année 2024.

RANG DE CLASSEMENT	NOM	PRENOM	AFFECTATION
1	DAOUDI	RICHARD	Collège Marguerite Yourcenar MARCHIENNES
2	DUPRIEZ	NATHALIE	Collège Jean Zay ESCAUTPONT
3	THEYS	CHRISTINE	DSDEN 62 – DGF2
4	CLAUS	NANCY	DSDEN 59 - BGC
5	LAPOTRE	KARINE	Etablissement régional d'enseignement adapté Côte d'Opale CALAIS
6	CATENNE	INGRID	Collège Pierre Brossolette NOYELLES SOUS LENS
7	VILLAIN	SYLVIE	Collège Marie Curie ARRAS
8	SINGH-PAUL	LAILA	Collège Anatole France RONCHIN
9	DEBLAERE	GENEVIEVE	Lycée général et technologique Jules Mousseron DENAIN
10	LEVASSEUR	DELPHINE	DSDEN 59 - BEPA
11	DESURMONT	ANNE	RECTORAT - DPE
12	BARBIER	MURIEL	RECTORAT - DL
13	RANSON	NICOLAS	UNIVERSITE DU LITTORALE
14	PREVOST	SYLVIE	UNIVERSITE DE LILLE
15	LHEUREUX	SABINE	UNIVERSITE D'ARTOIS
16	DUBOIS	GAELE	UNIVERSITE DE LILLE
17	SCHRAMIAK	CHRISTELLE	RECTORAT – SIAJ
LC1	LUQUET	EMMANUEL	CROUS
LC2	THOREZ	CHRISTINE	RECTORAT - DAB

Article 2 :

Le Secrétaire Général d'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lille, le 18 JUN 2024


Valérie CABUILL